



PROJET DE RÉAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

TRAVAUX DE LA RUE DES ECOLES

Les travaux de réaménagement des espaces publics de la rue des Ecoles ont commencé mi-juin 2021 et ont été livrés fin août 2021 pour la rentrée des classes.

Le parking et l'espace de la Fontaine seront aménagés à l'automne 2021, à l'angle de la Grand Rue et de la rue de l'Eglise.

Ces travaux sont la première tranche du projet global de réaménagement du centre-bourg. Ils ont été réalisés en anticipation des travaux de réhabilitation de la Grand Rue qui débuteront au printemps 2022 (cf. EDC n°16 pour le contexte et les enjeux).

Pour la Rue des Ecoles, les objectifs de l'aménagement étaient :

- la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun et des cheminements piétons ;
- la sécurisation et la valorisation des modes de déplacement doux (piétons, cycles) entre les bâtiments communaux (écoles, gymnase, pôle enfance, boulo-drome), en interconnexion avec les autres cheminements piétons vers la Mairie, la médiathèque et la maison communale Mon Exil ;
- la revalorisation paysagère des espaces publics et des espaces verts.



Les travaux, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, ont été confiés à l'entreprise Blanc Frères (avec sous-traitance EIFFAGE). La maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études EMOAA.

Tous ces acteurs sont remerciés pour la qualité des aménagements réalisés et le respect des délais contraints par la période estivale. Le coût total des travaux s'élève à 377 000 € TTC, il a été subventionné par le Département à hauteur de 20%, et une confirmation de subvention de la Région est attendue.

LA SUITE DES PROJETS DANS LE CENTRE-BOURG

Le parking et l'espace de la Fontaine seront aménagés à l'automne 2021.

Pour mémoire, l'aménagement comprend un parking de 16 places (dont 1 place PMR), des stationnements 2 roues, un lieu agréable au cœur de village autour d'une nouvelle fontaine, des espaces de jardins partagés, etc. (cf. EDC n°16 pour les détails).

En fin d'année 2021, nous lancerons une réflexion plus détaillée sur les aménagements de surface de la Grand Rue et de la Place de la Mairie (programmation probable sur 2022-2024) qui feront suite aux travaux des réseaux en 2022. Pour la médiathèque et la salle des fêtes, qui apparaissaient comme prioritaires dans les enquêtes, les solutions ne sont pas simples et nécessitent de plus amples réflexions dont nous vous ferons part ultérieurement.

Pour suivre les actualités des projets du centre-bourg :
<https://www.cretsenbelledonne.fr/la-une/nos-projets>





Les aménagements de la Rue des Ecoles sont décrits sur le plan ci-dessous (suivre les renvois lettrés) :

A. la création de quais d'arrêt de bus aux normes d'accessibilité : A1) un quai de 3 bus (40 m) côté boulo-drome ; A2) un quai de 2 à 3 bus (30 m) côté école. Le premier quai n'est pas circulaire sauf pour les bus et cycles, le second est installé sur la voirie et marqué par des zébras. En cas de présence d'un bus de chaque côté, il n'y a qu'une seule voie de passage entre les deux quais ;

B la création d'un cheminement piéton confortable et sécurisé de 2 à 3 m de large, entre le pôle enfance au nord et l'école élémentaire au sud, en liaison avec le mail piéton qui rejoint la place de la Mairie ;

C. un abri bus redimensionné grâce à la démolition partielle d'un local électrique ;

D. le giratoire de la maternelle a été supprimé, et remplacé par un parvis devant le gymnase, des cheminements piétons, et des arrêts minute ;

E. chaque carrefour et passage piéton est aménagé en plateau surélevé ou ralentisseur pour limiter la vitesse des véhicules (zone 30)

F. des parkings ont été créés ou réaménagés, notamment dans la rue Jules Ferry, en attendant des aménagements complémentaires à réaliser dans le futur.

En complément, le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue Champ Sappey a été reconfiguré (meilleures girations, meilleure visibilité). Enfin, l'îlot central du giratoire de la place du Foyer a été écor-

né pour faciliter le passage des bus en attendant un aménagement plus global de la Grand Rue.

Il est rappelé que l'ensemble de la rue fait partie de la Zone 30 du centre-bourg. L'alternat devant le Pôle Enfance est maintenu, avec priorité vers la rue Champ Sappey. Enfin, conformément à l'esprit d'une Zone 30, le carrefour de la rue Champ Sappey devient un carrefour à priorités à droite. Si après une phase de test cette configuration ne s'avère pas satisfaisante, les Stop seront réinstallés. Merci de respecter les règles du code de la route.

L'équipe municipale espère que cet aménagement répond aux attentes des habitants et reste ouverte à toutes les remarques dans un perpétuel souci d'améliorer la qualité de vie sur notre commune.

